

République Française

Département

AIN

Commune de

VESANCY

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27/06/2017

(Convocation 21/06/2017)

Présents :

Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1^{er} adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint) arrive à 9h13, Eliane JONKER (adjoint), François BEAUDET (adjoint), Alain TEPPE, Damien GRENIER, Françoise CONSANI, Mark BÜTTNER, Philippe HOULLEMARE arrive à 9h12, Cécile PROUTEAU,

**Absent excusé : Luc VALLIER donne sa procuration à François BEAUDET
Yannick DUPRAZ- DANGE**

Début de séance : 20H40

Désignation d'un secrétaire de séance : Mark BÜTTNER

Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 06/06/2017

TRAVAUX ET PROJETS**- Le point sur les travaux de la rue du château. Rapporteur Pierre BATARD**

Le groupement Desbiolles / Eiffage a présenté un projet de décompte final qui se solderait par une moins- value de 972.95 € HT soit 1167.54 € TTC

Après en avoir délibéré valide, à l'unanimité, l'avenant N° 1 moins- value de 1 167.54 € TTC sur le marché de travaux d'aménagement de la rue du château.

-Mise à jour du tableau de financement de la rue du château pour la subvention Départementale Rapporteur Pierre BATARD

La commune a présenté des dossiers de demande de subvention pour l'opération de la rue du château auprès de l'Etat et du Département.

Un arrêté du Préfet de Région attribue une participation de l'Etat à hauteur de 25 % du montant Hors Taxe des dépenses éligibles.

De son côté, le Département annonce une réservation de de 30 000 € correspondant à un taux d'intervention de 15% d'une dépense plafonnée à 200 000 €.

Afin que la réservation de cette participation départementale se confirme par une attribution effective de la subvention, le Département demande une délibération approuvant le plan de financement définitif du projet précisant le coût prévisionnel réajusté, le montant de la subvention départementale et celle des autres financiers.

Pour information, récapitulatif de l'opération rue du château

Etudes :	- Maîtrise d'œuvre	28 125,00 € TTC
	-Mission SPS	2 286,00 € TTC
Travaux marché:	-Marché travaux	347 265.90 € TTC
	Révision coût marché	5 208.99 € TTC
Travaux supplémentaires hors marché		
	-Muret place du château	4 344,00 € TTC
	-Radar pédagogique	2 018,90 € TTC

Total opération 389 248.79 € TTC soit 324 373.99 HT

Plan de financement réactualisé

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Commune	Fonds propres	213 280.49	65,78%
Etat Fonds soutien à l'investissement des collectivités	Développement des infrastructures en faveur de la mobilité des piétons dans le centre Bourg	81 093.50	25%
Département	Dotations territoriales Sécurité routière	30 000 €	9.22%
TOTAL		324 373.99 € HT	100%

Il est à préciser que le montant TTC restant à charge effective de la commune, sera de 220 950 € une fois une partie de la TVA remboursée sur la base de 16,404%

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve, à l'unanimité le plan de financement réactualisé pour l'opération d'aménagement de la rue du château.

-Le point sur les travaux de la salle polyvalente Rapporteur Pierre BATARD

Avant l'opération préalable de réception prévue pour le 29 juin, chacune des entreprises est chargée de finaliser quelques actions pointées lors de la réunion de chantier du 22 juin.

Les éléments de cuisine ont été reçus, la pose doit se faire à partir du 29 juin.

- Plus- values /Moins- values des marchés salle polyvalente Rapporteur Pierre BATARD

Les modifications qui ont été demandées par la commune sur les lots du marché initial et les réajustements sur le réalisé nécessitent des avenants aux marchés.

La société NINET- GAVIN pour les lots 2 et 3 menuiseries extérieures et intérieures et la société STAR COLORS pour le lot 5 carrelage et faïences ont présenté les plus ou moins-values sur la base des travaux effectivement effectués.

Le montant total, des avenants représente une plus- value de 506.41 € TTC sur le montant global initial du marché de 183 438.07 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide, à l'unanimité les avenants présentés.

Pour information, à ce jour, le coût de l'opération complète comprenant maîtrise d'œuvre, missions de contrôle, travaux en marché, travaux hors marché, aménagement point office, mobilier salle s'élève à 267 261.40 € TTC.

A ce montant il faut déduire une subvention de l'Etat de 37 117 € et le remboursement partiel de la TVA sur une base de 16,404%, ce qui représente un coût de 198 683 € TTC restant effectivement, à charge de la commune.

- Projet de mise en accessibilité de l'école Rapporteur Pierre BATARD

(Arrivées de Monsieur HOULLEMARE et de Monsieur MUGNIER)

Pour répondre au plan de mise en accessibilité validé par le préfet en 2016 et après l'accord de principe du conseil municipal lors des précédentes séances sur une action de mise en accessibilité de la classe des petits et la validation de la démolition des sanitaires publics, des estimations ont été demandées pour les travaux liés à ce projet.

Une estimation globale de l'opération comprenant la démolition du wc public, le terrassement de la cour, la construction d'une rampe d'accès, mur et grille de sécurité a été

évaluée 59 580 € HT. Il est proposé de faire les démarches nécessaires pour obtenir des aides au financement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de subvention auprès des différentes administrations et plus particulièrement du Département.

-Travaux de la citerne de la Vesancière Rapporteur François BEAUDET

L'assemblée avait décidé, dans sa séance du 15 novembre 2016, d'engager les travaux de réfection de la citerne de la Vesancière sous réserve de garantie de l'obtention de subvention. Dans la séance du 7 février 2017, l'assemblée a autorisé le maire à solliciter les fonds Européens du FAEDER ainsi que les aides de la Région et de la CCPG.

Rappel du plan de financement présenté pour un coût prévisionnel de dépense de 20 000 € TTC soit 16 667 € HT :

Coût prévisionnel des travaux Hors Taxe	Financement	
Travaux citerne 16 667 €	La commune Auto Financement (30%)	5 000.10 €
	FAEDER (35%)	5 833.45 €
	Région (20%)	3 333.40 €
	CCPG (15%)	2 500.05 €
TOTAL 16 667 €	TOTAL	16 667 €

Faisant suite à notre demande d'autorisation de travaux sur la réserve naturelle nous avons reçu un arrêté Préfectoral autorisant les travaux pour une validité de deux ans et précisant entre autres préconisations que les travaux devront être réalisés entre le 15 juillet et le 15 novembre.

La Région nous a annoncé qu'une aide de 3 345 € avait été votée.

Nous sommes en attente de réponse de la CCPG et du FAEDER.

Pour répondre aux conditions du FAEDER, en février, une consultation de marché avait été lancée à l'issue de laquelle, seule la société GALLIA a présenté une proposition d'un montant de 16 425 € HT soit 19 710 € TTC.

Dans l'état actuel du dossier, il est proposé d'effectuer les travaux, sur la base de la proposition de la société GALLIA, dans la période propice préconisée dans l'arrêté préfectoral sous réserve de confirmation des aides du FAEDER et de la CCPG.

URBANISME Rapporteur Bernard MUGNIER

-Les demandes en cours

Déclaration préalable DP 00143617B0003 déposée par M Joël BONNIER, 81, route de Bottenay, pour la construction d'un abri jardin bois en cours d'instruction.

-Rappel : En cours en quête publique pour la modification N°2 du PLU.

Le projet de modification est disponible sur support papier au siège de la CCPG à GEX et

en mairie de Vesancy aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier pourra être aussi consulté sur le site internet de la CCPG, WWW.ccpG.fr.

Monsieur Bernard GIAZZI désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- En Mairie de Vesancy le samedi 08 juillet 2017 de 10h00 à 12h00

- A la Communauté de Communes du Pays de Gex le lundi 17 juillet de 16h00 à 18h00.

-Présentation du PADD du PLUIh

Monsieur Bernard MUGNIER présente à l'assemblée les grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU Intercommunal.

Le PADD est un document de base obligatoire lors de l'élaboration d'un PLU.

Chaque PLU a son PADD, ce qui signifie qu'il y a à ce jour 27 PADD dans le Pays de Gex (car 27 communes).

Pour mettre en cohérence tous ces PADD il y a un document global, fil rouge, qui s'appelle le SCOT (schéma de cohérence territorial).

Les Elus ont décidé et voté de ne plus faire un PLU par commune mais un PLU/communauté de commune : c'est ce qu'on appelle le PLUI (intercommunal) auquel sera intégré un Plan Local d'Habitat (PLH). Ainsi la CCPG prépare un PLUIh

Suite aux réflexions du projet territoire il a été dégagé les constats et les enjeux suivants à prendre en compte dans le PLUIh.

- Préservations du grand paysage et du cadre de vie
- Création d'un paysage urbain de qualité
- Développer un réseau de transport cohérent et efficace
- Développer les équipements pour répondre aux besoins des populations (crèches hôpital etc..)
- Développer une économie locale qui accompagne le développement résidentiel

Au regard de ces constats et enjeux le PADD se décline en 3 grands thèmes

- 1. Maitriser l'urbanisme**
- 2. Retrouver l'authenticité de l'identité gessienne**
- 3. Promouvoir le Pays de Gex au sein de la métropole Genevoise à travers un positionnement économique complémentaire.**

Monsieur Bernard MUGNIER développe ensuite ces 3 thèmes.

-Compte rendu réunion « projet aménagement château » Rapporteur Pierre HOTELLIER

Dans la suite de l'étude d'aménagement du château, le 22 juin dernier, notre architecte mandaté, Monsieur BAILLET, a proposé une esquisse d'aménagement et de mise en accessibilité du bâtiment localisé dans la partie annexe du château (maison David).

L'aménagement principal, dans une première phase, concerne l'installation d'escaliers et d'ascenseur desservant l'ensemble des niveaux rez-de-chaussée et premier étage avec accès programmé aux étages supérieurs du château (2^{ème} étage et combles).

Dans un deuxième temps, notre cabinet d'architecture doit proposer un projet d'utilisation de l'aile annexe en fonction des besoins exprimés, des surfaces disponibles, des possibilités techniques et de l'évaluation financière.

Prochaine réunion avec le cabinet d'architecte, l'UDAP 01 (architecte des bâtiments de France) le 28 juillet à Vesancy.

La commission Château Rapporteur Pierre HOTELLIER

Afin de suivre le projet du château, il est nécessaire de mettre en place un groupe de travail comprenant des membres du conseil municipal, des membres extérieurs et des conseillers techniques.

D'autre part un comité de soutien rassemblant les personnalités locales départementales et régionales sera institué, dans le but d'accompagner la commune dans ses recherches de financement.

Ces commissions seront mises en place à l'automne.

-Divers Rapporteur François BEAUDET

- **Résultat de la dernière vente des bois à Château Gaillard** : 196m³ vendu à la scierie DUCRET pour un montant de 3 930 €.

ECOLE

-Le point sur le conseil d'école du 15 juin Rapporteur Eliane JONKER

- Un point est présenté aux élus sur les travaux d'entretien et les besoins exprimés par les enseignants. Point sur les locaux et le matériel.

-Une première estimation de l'effectif prévisionnel de la prochaine rentrée présente une stabilisation du nombre d'élèves sur les deux classes.

-Convention de partenariat musical avec le CMR Rapporteur Eliane JONKER

Pour rappel, depuis plusieurs années dans l'objectif de favoriser l'accès à la musique pour tous, la commune a renouvelé régulièrement une convention de partenariat musical avec la Fédération nationale des CMR.

Les interventions musicales sont assurées par une musicienne salariée de la Fédération nationale des CMR, sur la période du 1^{er} septembre au 22 décembre 2017. Estimation 1450 €.

Considérant la qualité et l'intérêt de la prestation, après en avoir délibéré, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention de partenariat musical avec le CMR à destination des scolaires et autorise Monsieur le Maire à signer tout document correspondant à ce projet.

RELATIONS AVEC LA CCPG

-Projet de division parcellaire A84 Combette Rapporteur Pierre HOTELLIER

La CCPG souhaiterait acquérir le terrain sur lequel est implanté le réservoir de la Combette.

La parcelle communale A 84 étant très étendue, une division parcellaire serait nécessaire.

Dans un premier temps la CCPG souhaite avoir un accord de principe de la commune avant d'engager les démarches nécessaires à la division.

L'assemblée a mandaté le Maire pour négocier au mieux cette proposition dans l'intérêt principal de la commune.

- Création d'une commission Intercommunale d'Impôts Locaux Rapporteur Pierre HOTELLIER

La CCPG ayant récupéré la compétence des zones d'activité, conformément au code Général des Impôts, il est nécessaire de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs qui se substituera à la Commission communale exclusivement pour les évaluations foncières des locaux commerciaux et des biens divers et des établissements industriels

Cette commission sera constituée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants qui seront désignés par les services fiscaux sur une liste nominative.

La CCPG nous demande de désigner deux commissaires de notre CCID pour faire partie de la liste. Proposition Mme Brigitte TAVERNIER en titulaire et Mme Evelyne GROS en suppléant.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide, à l'unanimité, la proposition.

- Le point sur le dernier conseil communautaire et les autres rencontres Rapporteur Pierre HOTELLIER

- Le prochain conseil communautaire se tiendra le 12 juillet. Il sera précédé d'une conférence intercommunale des maires le 3 juillet.

- Le point sur les réunions avec la CCPG

Tour de table

François Beudet : lors d'une réunion du 22 juin la CCPG a exposé sa démarche dans le projet de prise de compétence des eaux pluviales. La compétence ne serait effective que pour les zones urbanisées.

Cécile Prouteau : Damien Grenier assurera le remplacement de Cécile Prouteau dans le comité de pilotage des sentiers de randonnée.

Cécile Prouteau : fait le point sur l'inauguration de la table de lecture installée près de la chapelle. Trentaine de personnes présentes. Belle réalisation.

DIVERS

.- Etude de faisabilité pour la création et l'exploitation de lignes de transport périurbaines Rapporteur Pierre HOTELLIER

A l'initiative de M DUNAND les communes de Cessy, Chevry, Crozet, Echenevex, Gex, Segny, Mijoux et Vesancy étudient les possibilités de faciliter la mobilité des administrés en leur proposant une alternative à l'usage exclusif de la voiture. En complément des lignes de transport existantes, il est étudié la création et l'exploitation de ligne de transport périurbaines.

Pour cela il est proposé de lancer une étude de faisabilité pour la création et l'exploitation d'une ou plusieurs lignes de transport périurbaines. Le périmètre de cette étude intégrera les communes précisées plus-haut. Cette étude, d'un montant global de 24 700 € HT, serait

cofinancée par les communes précitées au prorata du nombre d'habitants par commune (1,12 € HT / habitant) Soit pour Vesancy environ 630 € HT soit 756 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide le lancement d'une étude de faisabilité de la création et l'exploitation d'une ou plusieurs lignes de transport périurbaines et la participation financière de la commune à cette étude au prorata du nombre d'habitants.

Diverses informations.

Le vide grenier du 11 juin et la pré- fête de la musique le 16 juin

Le conseil municipal félicite les associations à l'initiative de ces deux manifestations pour la qualité de l'organisation et l'action de mobilisation fédérative.

Prochaine manifestation

-Le samedi 08 juillet paëlla et feux d'artifice organisés par l'amicale des pompiers

- Calendrier prévisionnel des fêtes 2018

- 21 mai : Pentecôte
- 07 juillet : fête des pompiers
- 03 juin : Vide grenier
- 15 juin : Pré fête musique

-Période vacances estivales

Les élus sont invités à donner leur absence lors des prochaines vacances estivales

Prochaines dates du conseil : Les mardis 05 septembre- 03 octobre – 07 novembre et 05 décembre

Fin de la séance : 23H20

**Le Maire et Président de séance
Pierre HOTELLIER.**

